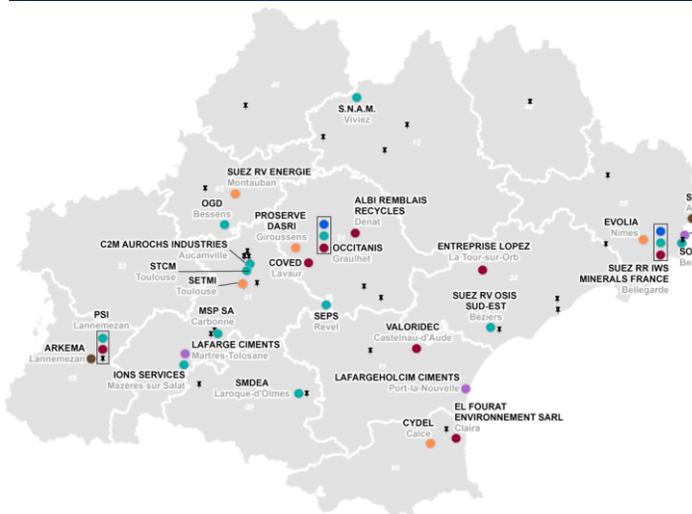


INSTALLATIONS DE GESTION DES DECHETS DANGEREUX EN OCCITANIE



Carte 1 - Installations de traitement et TTRP en Occitanie (déclarants dans GEREP 2020)

Hors installations de gestion et démantèlement des DEEE - VHU

- Traitement en ISDD
- Stockage d'amiante lié
- Traitement spécifique (métaux, eaux, terres, etc.)
- Co-incinération en cimenteries
- Traitement des DASRI (incinération et banalisation)
- Traitement interne
- 📌 TTRP

La région Occitanie dispose d'un panel important d'installations de traitement de déchets dangereux (DD), hormis les incinérateurs spécifiques déchets dangereux. (cf. Carte 1)

368 kt de DD traités sur 28 installations en 2020 :

- 63% sur 2 Installations de stabilisation et de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) dont 4% de déchets amiantés
- 9% sur 8 casiers de stockage d'amiante lié à des matériaux inertes
- 7% sur 10 installations effectuant des traitements spécifiques (eaux souillées, métaux, piles, etc.)
- 4% sur 4 incinérateurs d'ordures ménagères disposant d'une ligne dédiée pour les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) et 1 banaliseuse
- 5% sur 2 installations effectuant un traitement interne : traitement de leurs déchets sur le site de production
- 12% en co-incinération sur 3 cimenteries
- On compte une vingtaine d'Installations de Tri Transit Regroupement et Pré-traitement (TTRP), trait d'union entre producteurs et éliminateurs, faisant l'objet d'un suivi en Occitanie (hors installations dédiées au démantèlement des VHU et DEEE).

REPARTITION DES MODES DE TRAITEMENT DES 368 kt TRAITÉS EN OCCITANIE

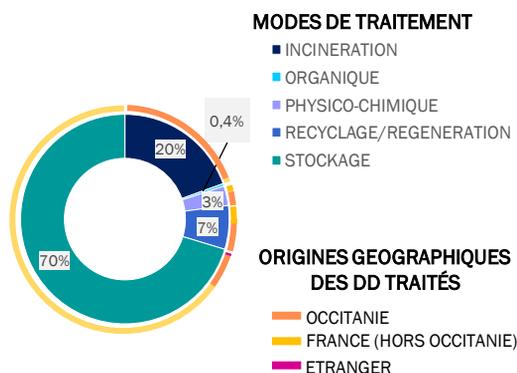


Figure 1 - Modes de traitement et origines géographiques des DD traités en Occitanie

Le principal traitement pratiqué en Occitanie est le **stockage (70%), soit 258 kt en 2020**. Les déchets dangereux stockés en Occitanie proviennent majoritairement des régions limitrophes (75%), puis du territoire régional (22%) et enfin de l'étranger (3%).

Deuxième exutoire : **l'incinération, ceci concerne 72 kt de déchets dangereux (20%)** traités en Occitanie. Près de 3 kt d'entre eux partent sur des incinérateurs spécifiques DD situés hors région car l'Occitanie n'en dispose pas sur son territoire.

Le reste de ces flux restent en traitement région soit en co-incinération en cimenterie (58% en 2020, 60% en 2019) ; soit sur les incinérateurs d'ordures disposant de lignes DASRI ; ou encore en traitement interne sur le site de production.

25 kt (7%) de déchets dangereux traités en Occitanie sont valorisés par recyclage/régénération. Il s'agit ici de terres impactées traitées sur des biocentres, d'accumulateurs au plomb ou encore de DD spécifiques valorisés en cimenterie.

Le traitement physico-chimique à hauteur de 3% (11 kt) en 2020 concerne les traitements spécifiques d'effluents industriels, d'eaux souillées mais également la banalisation des DASRI.

Le traitement organique est assez faible 0,4% (1 kt), il correspond à l'assainissement des eaux souillées. Ces eaux proviennent majoritairement de la région.

ELEMENTS DE METHODOLOGIE

Méthodologie ORDECO, utilisée dans le PRPGD : hors lixiviat, DEEE et VHU

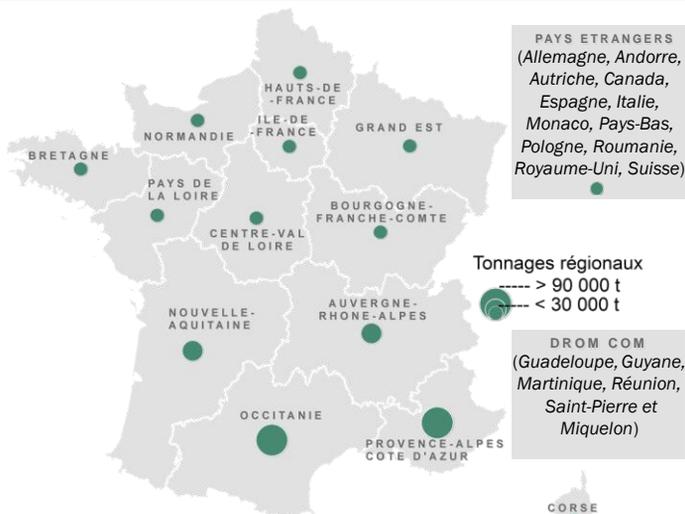
- Lixiviats : dangerosité discutée ; peut-être « déchet » avec traitement hors site ou effluent avec traitement sur site
- VHU et DEEE : en quantités importantes, peut induire un biais au global des déchets traités en Occitanie.

A noter que les déchets associés aux VHU et DEEE sont conservés dans les calculs (filtres à huile, antigels, liquides de frein, tubes fluorescents etc...)

- TTRP : retrait des calculs des codes dits de « tri, transit, regroupement » et déchets dangereux déclarés par les plateformes TTRP car cela induit des doubles-comptes, on ne conserve que l'exutoire final.

368 kt DE DECHETS DANGEREUX TRAITÉS EN OCCITANIE EN 2020

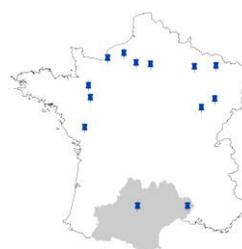
ORIGINES DES DECHETS DANGEREUX TRAITÉS EN 2020 ET EVOLUTION DEPUIS 2015



En 2020, les installations de la région Occitanie ont traité 368 kt de déchets dangereux dont :

- 60 % provenant des autres régions de France plus que majoritairement des régions limitrophes (59%) et 0,2% des Départements, Régions et Collectivités d'Outre-Mer (DROM-COM)
- 38% de la région
- 2% des pays étrangers.

De manière générale, l'Occitanie importe plus de déchets dangereux qu'elle n'en exporte pour traitement. Cette répartition des flux s'explique principalement par le maillage des ISDD au niveau national (cf. carte 3 ci-dessous)



Dans la moitié sud de la France, la région Occitanie est la seule à disposer d'ISDD. Ainsi, une part majoritaire des flux provenant des régions limitrophes est constituée de DD non valorisables entrants pour stockage. Cette filière est donc majoritaire en Occitanie (70%).

Carte 3 - Les ISDD en France

Carte 2 - Répartition des tonnages des DD traités par origines régionales

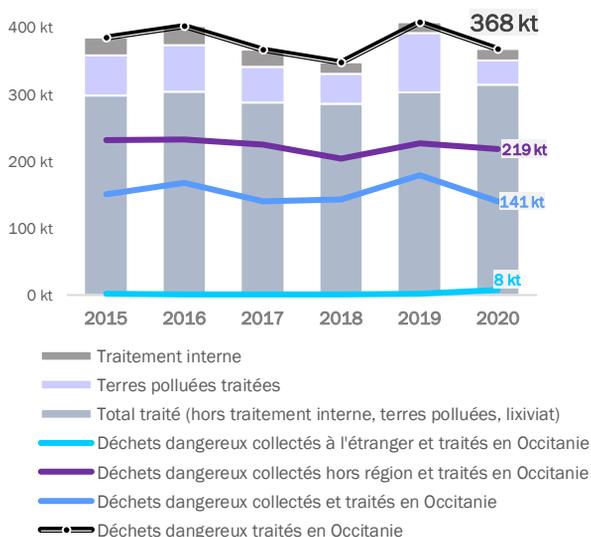


Figure 2 - Evolution de la répartition des DD traités par origines géographiques depuis 2015

La répartition région/hors région des flux à l'origine des DD traités sur le territoire régional est impactée par le poids des activités industrielles.

Il faut souligner également l'importance des chantiers de dépollution ou réhabilitation qui génèrent aléatoirement des flux importants de terres impactées et/ou des déchets amiantés qui sont traités sur les installations de la région. L'année 2019 marque, par exemple, le pic le plus important entre 2015 et 2020 du fait du nombre important de chantiers.

La part de déchets importés pour traitement est constante entre 2015 et 2019 (< 2 kt). Cependant, en 2020, les tonnages sont de l'ordre de 8 kt, augmentation due à un flux conséquent de déchets issus d'opérations thermiques et du secteur du BTP, provenant principalement de Monaco (86%), puis en moindre mesure de l'Espagne (4%) et Andorre (3%). Ces flux sont orientés principalement en stockage sur les ISDD et en filière de valorisation des accumulateurs.

LES ISDD DE LA REGION OCCITANIE

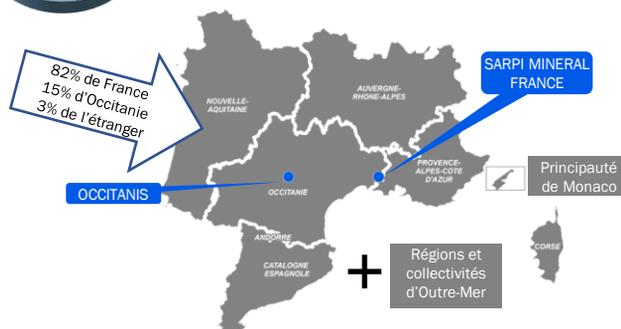
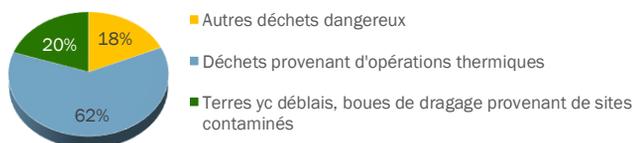


Figure 3 - Zone de chalandise des ISDD d'Occitanie et flux entrants

En 2020, près de 220 kt de déchets dangereux sont stockés sur les ISDD de la région Occitanie, pour une capacité réglementaire totale fixée à 265 kt.

La zone de chalandise globale des ISDD est vaste et comprend tout le sud de la France, Monaco et les régions et collectivités d'Outre-Mer.

De manière générale, les principaux flux entrants proviennent des autres régions et sont composés de déchets issus d'opérations thermiques (62%), provenant majoritairement de l'incinération ou pyrolyse, effectuées par des installations de traitement de déchets.

Le deuxième flux, en proportion, est constitué de terres, déblais et boues de dragage (20%). C'est un tonnage qui fluctue car il dépend des chantiers de dépollution ou de réhabilitation qui ont cours sur la région ou les régions limitrophes. En effet, en 2019, les quantités de terres et boues impactées correspondaient à 32% du total stocké.